

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19068 - 74ÈME ANNÉE

## Après l'annonce d'un projet industriel de raffinerie mettant les planteurs devant le fait accompli

### Le PCR appelle au rassemblement pour sauver la canne à sucre

Ginette Sinapin, Johnny Bacary Lagrange, membres du secrétariat et Maurice Gironcel, secrétaire général, ont tenu hier une conférence de presse sur la situation de la filière canne-sucre à La Réunion. Le PCR demande à l'industriel Tereos de dire la vérité aux planteurs sur ses projets, il réitère sa proposition d'une étude pour évaluer les débouchés des produits autres que le sucre que la canne peut donner, et appelle les planteurs à se rassembler pour sauver la filière.



Ginette Sinapin, Johnny Bacary Lagrange, et Maurice Gironcel

**G**inette Sinapin, membre du secrétariat et ancienne agricultrice, est très inquiète de la situation actuelle selon les informations que lui transmettent ses anciens collègues. Il existe de nombreuses inquiétudes et de nombreuses solutions.

Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR souligne l'importance de «dire la vérité aux planteurs». Dès la fin des quotas en octobre 2017, le PCR annonçait de grandes difficultés pour les planteurs, rappelle-t-il La fin des quotas a libéré la production européenne de

sucre. Les répercussions sont mondiales avec une surproduction : 194 millions de tonnes produites, et 10 millions de surplus. En Inde, les conditions climatiques ont amené à une production record.

Cela se ressent sur les cours mondiaux. Le prix du sucre roux à New-York a été divisé par 2,5 en un an et demi.

La tendance est à la baisse de la consommation et donc de la demande dans les pays industrialisés et dans les pays émergents, précise Maurice Gironcel, conséquence du changement des habitudes alimentaires, notam-

ment pour des raisons de santé.

Le directeur général de l'organisation internationale du sucre, José Orive, juge cette situation dangereuse.

### Monopole de Tereos

À La Réunion, la filière canne-sucre est dominée par un groupe international, Tereos. Tereos est au courant de cette situation. Le groupe anticipe et s'oriente vers la raffinerie. Son projet présenté au ministre de l'Agriculture pourra traiter 400.000 tonnes de sucre, alors qu'à La Réunion, la quantité expédiée dans les raffineries est de 100.000 tonnes par an. C'est un dimensionnement 4 fois plus important.

Le PCR interroge : pourquoi Tereos cache-t-il cette vérité aux planteurs? Le ministre a donné son accord à ce projet, avec un financement à la clé. Pendant ce temps, le ministre n'a quasiment rien dit aux planteurs. Si la canne à sucre disparaît du paysage de La Réunion, Tereos se sauve avec sa raffinerie, avec la complicité du

gouvernement.

Pour le PCR, «il faut dire la vérité aux planteurs et demander : si Tereos s'oriente vers la raffinerie, est-ce à dire qu'il est possible de tirer un trait sur la canne à La Réunion ?». Et de souligner que sur 3400 livreurs de canne à sucre en 2017, il en reste 2800 cette année.

«Tereos doit s'expliquer, car il mène la vie dure aux planteurs», ajoute Maurice Gironcel. Ces derniers n'ont pas eu gain de cause quand il s'est agi du partage du supplément de subvention versé par l'État. Les planteurs se plaignent des relations avec Tereos, notamment pour le prix de la canne.

«Ces relations découragent les planteurs. Elles sont à un tel point exécrationnelle qu'une organisation de planteurs a saisi l'État via la direction de la concurrence pour dénoncer la situation de monopole de Tereos», précise le secrétaire général du PCR.

À la fin des quotas, le PCR posait la question de la fermeture de l'usine de Bois-Rouge. Les pannes sont-elles fortuites ?

### Une mission d'étude

Le PCR a préconisé des alternatives au sucre pour la canne. C'est la possibilité de 500 produits, dont 150 sont déjà industrialisés. Le PCR avait proposé qu'une mission d'étude soit menée sous l'égide de la Région, du Département, de la Chambre d'agriculture, des syndicats de planteurs et patronaux

pour définir ce que l'on peut faire pour l'avenir de la canne.

En effet, la canne s'est autre chose que le sucre, que l'énergie. Le PCR appelle à sauver la culture de la canne pour sauver le patrimoine réunionnais. Le peuplement de La Réunion découle de la canne à sucre. La canne permet aussi de protéger contre l'érosion des sols. Elle est un outil de lutte contre le réchauffement climatique.

Le PCR réitère donc sa proposition d'une mission d'étude. La canne est une contribution au développement durable. Tereos a déjà tiré son épingle du jeu avec la raffine-

rie, car il a obtenu le feu vert du gouvernement. Les planteurs doivent plus que jamais exiger cette mission d'étude. Ils sont livrés à eux-mêmes. Ils peuvent se rassembler, il n'est pas encore trop tard pour agir.

Pour le PCR, l'évolution de la situation mondiale impose de réfléchir différemment. L'union sacrée doit être mise en place, dans l'ensemble de la filière et ailleurs pour définir quel sera l'avenir de l'agriculture à La Réunion. Planteurs, éleveurs, maraîchers : quelle perspective ?

## Tereos doit partager l'information

Johnny Lagrange Backary constate que l'état de désespérance est présent, il est accentué par ce qui se passe à l'usine de Bois-Rouge. Sur 21 jours de réception, elle n'a fonctionné que 13 jours, elle a traité 80.000 tonnes sur les 150.000 prévues. Les cannes qui restent au champ perdent en poids et en richesse. Cela pénalise l'agriculteur. «La porte est fermée aux indemnisations des planteurs, alors que cet état de fait est la conséquence d'une panne de l'usine», ajoute-t-il.

«En interne, il se dit que l'on achète plus de pièces neuves, comment faire fonctionner une usine qui doit traiter 900.000 tonnes de cannes avec ce rafistolage ? Dans les usines, les compétences commerciales prennent le pas sur les compétences techniques», déplore Johnny Lagrange Backary.

L'horizon est sombre. Comment un acheteur de coupeuse-péi pourra-t-il rembourser ? Le système de défiscalisation a alimenté une tendance au suréquipement et au surendettement.

Dans l'économie mondialisée, celui qui détient l'information détient le pouvoir. Tereos a l'information, mais ne la partage pas. Tereos a-t-il voulu seulement mettre la main sur R'Canne et préparer la transition vers le raffinage ? Tereos veut-il attendre pour acheter les terrains et faire de l'immobilier ? N'est-ce pas le prémisses d'une stratégie de changement global pour La Réunion ?

Le PCR appelle aussi à la circulation de l'information partout. Si elle ne se réveille pas, la filière va mourir dans l'indifférence générale avec à la clé un chaos social et environnemental.

## In kozman pou la rout

### Krab i amontr son pti marsh droit

Krab, konm nout tout i koné i marsh par koté, é sa lé vré do tou tan é la pa bézoin tout in lédikasyon pou aprann bann pti krab marshé pars sa sé in n'afèr natirèl. Astèr nou lé dann in provèrb é konm mi di toultan, li néna son sans prop konm son sans figiré. An parlann sans figiré, ni pé di, mèm si ou i koné pa bien fé kékshoz ou i pé amontr out zanfan fé in n'afèr. Mi souvien in momon bann zil komor té i koné ni lir ni ékri dann la lang fransèz, mé sa la pa anpèsh aèl suiv son bann marmaye. Mèm li téi fé résite azot léson é par l'asirans son marmaye èl téi konpran si lo marmaye téi koné son léson sansa si li téi koné pa. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Edito

## Lutte pour la liberté de la presse : La Réunion toujours concernée

**U**ne mobilisation s'est mise en place pour soutenir Faïza Soulé Youssouf. Elle est une journaliste comorienne mise en cause publiquement par le ministre de l'Intérieur de son pays en raison d'un article paru dans «Le Monde» et pour ses reportages, comme le précise le SNJ-Réunion. Elle a notamment rendu compte de violences dans un bureau de vote lors du dernier référendum constitutionnel.

Ceci rappelle que les pays de notre région ont des points communs dans leur histoire. En effet, la violence lors des élections était une constante à La Réunion. Les mandataires communistes étaient expulsés des bureaux de vote par la force, et les résultats montraient l'ampleur de la fraude. Ainsi lors des municipales de 1965, il n'était pas rare que les listes soutenues par le pouvoir étaient créditées dès le premier tour de plus de 90 % des suffrages. Le sentiment d'impunité des fraudeurs était tel qu'ils pouvaient se permettre d'écrire que la liste soutenue par le PCR avait obtenu moins de «voix» que le nombre de ses membres.

A cette époque, «Témoignages» était le seul journal à dénoncer la fraude électorale. Les autres médias reprenaient à leur compte les résultats donnés par le pouvoir, et annonçaient des «raz-de-marée» en faveur des candidats opposés aux communistes. Il fallut alors un long combat pour que le suffrage universel puisse être rétabli à La Réunion. Cela fut marqué notamment par la participation de journalistes qui soutenaient le pouvoir à l'Association pour le déroulement normal des opérations électorales (ADNOE). Le crime contre la démocratie était trop grand pour ne plus faire face à un rassemblement qui dépassait largement les communistes.

Mais La Réunion n'est toujours pas un pays que l'on peut classer comme développé. Dans notre île, près de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. C'est une conséquence du chômage de masse. Cette situation fait que le combat pour la liberté d'expression est toujours d'actualité. «Témoignages» reste toujours victime de l'ostracisme de responsables politiques qui restent opposés à la liberté de la presse à La Réunion. Ces mêmes responsables politiques profitent du non-développement de La Réunion pour faire pression sur des médias, car les collectivités en sont parmi les principaux annonceurs.

C'est pourquoi la lutte pour la liberté de la presse est une cause commune dans les îles de l'océan Indien, et notamment à La Réunion.

**J.B.**

### Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Billet philosophique : l'actualité de la pensée de Karl Marx

# Ho Hai Quang : le mode de production capitaliste (1)

Voici la 14e partie des exposés présentés le 4 mai dernier à la médiathèque Aimé Césaire de Sainte-Suzanne sur l'actualité de la pensée de Karl Marx à l'occasion du 200e anniversaire de sa naissance. Après les deux parties de l'exposé d'Élie Hoarau, président du Parti Communiste Réunionnais, puis les cinq parties de celui présenté par la philosophe Brigitte Croisier, voici la 7e partie de celui de l'économiste Ho Hai Quang sur l'aspect économique de l'œuvre de Karl Marx.

**D**ans une économie où la production est fondée sur la division sociale du travail, les activités sont réparties d'après les métiers des producteurs. Chacun est spécialisé dans la fabrication d'un produit ou d'une catégorie de produits. Cette répartition particulière des activités a été adoptée par les sociétés évoluées car elle permet de réaliser des gains de productivité. En même temps, les producteurs deviennent interdépendants et l'échange des produits les transforme en marchandises. Mais qu'est-ce qu'une marchandise ?

### La marchandise

Tout produit n'est pas une marchandise au sens de la théorie économique. Quand un menuisier fabrique une table pour son usage personnel celle-ci n'est pas une marchandise mais simplement un objet utile. En revanche, est une marchandise la même table qu'il met en vente sur le marché : une marchandise est un produit fabriqué pour être vendu ; et pour pouvoir l'être, il doit présenter une utilité quelconque pour un grand nombre de personnes. Cependant, tout objet produit pour être vendu et ayant une utilité n'est pas forcément une marchandise. Par exemple une œuvre d'art, un tableau de maître, qui sont des marchandises au sens

ordinaire du terme, n'intéressent pas la théorie économique : celle-ci n'étudie que les produits faisant l'objet d'une fabrication régulière et dont les différents exemplaires sont identiques. Ainsi, la Joconde n'est pas une marchandise au sens de la théorie économique parce qu'il s'agit d'œuvre unique. En revanche, les cartes postales représentant la Joconde sont des marchandises. Produit utile et destiné à la vente, la marchandise possède une valeur. Comment celle-ci est-elle fixée ?

### La loi de la valeur

Examinons l'échange des marchandises sous sa forme la plus simple : le troc. Soit l'échange de du pain contre du vin.

a kilo pain = b litres de vin

C'est la valeur de a kilo de pain qui est égale à la valeur b litres de vin. La valeur, ce n'est donc ni le pain, ni le vin, mais "quelque chose" que ces deux marchandises possèdent, qui les rend identiques, et que le boulanger et le vigneron échangent en même temps qu'ils troquent leur produit. Généralisons le troc on a alors sur le marché :

a kilo pain = b litres vin  
= ..... = x tables = y blé = .....

Il s'ensuit que la valeur est "quelque chose" que TOUTES les marchandises possèdent mais qui n'est aucune d'elle. Ce "quelque chose" de commun à toutes les marchandises n'est pas une propriété physique, chimique, naturelle... puisque ce sont ces propriétés qui forment le corps des marchandises. Enfin, comme l'indique le signe d'égalité, ce "quelque chose" est mesurable.

Ce "quelque chose" ne peut pas non plus être l'utilité car elle varie selon les marchandises. De plus, étant subjective, elle n'est pas mesurable. L'utilité est le motif de l'échange des marchandises mais ne détermine pas leur valeur. Certains économistes ont d'ailleurs fait remarquer depuis très longtemps que le diamant, qui n'est pratiquement d'aucune utilité, a une très grande valeur contrairement à l'eau qui est pourtant indispensable.

Le "quelque chose" que toutes les marchandises possèdent, et qui n'est ni leur utilité, ni aucune de leurs propriétés naturelles, ne peut-être que le travail ; et il est possible de le mesurer en heures, semaines... Par exemple, pour déterminer la valeur d'une table, il faut additionner les différentes quantités de travail dépensées pour obtenir le bois, le travailler, l'usure des outils et des machines, etc. Et comme les techniques de production changent au fil du temps et influent sur la pro-

ductivité du travail, les quantités de travail incorporées dans les marchandises varient. Marx établit donc la loi de la valeur :

“les valeurs des marchandises sont directement proportionnelles au temps de travail employé à leur production et inversement proportionnelles à la force productive du travail employé” (Salaire, prix et profit ; chapitre 6).

En définitive, c’est parce que la production est fondée sur la division sociale du travail qu’un marché se forme. Les produits qui s’y échangent prennent alors la forme sociale de marchandises, et le travail dépensé pour les produire prend la forme sociale de la valeur. L’échange des marchandises est simultanément un échange de travail entre les producteurs.

Comme toutes les lois économiques, la loi de la valeur a un caractère historique : elle ne régit l’échange des produits que dans les économies où la production repose sur la division sociale du travail. Dans une économie où la répartition du travail est fondée sur l’âge et le sexe (les hommes chassent, les femmes et les enfants cueillent les fruits, ramassent le bois...) il n’existe pas de loi de la valeur.

Comme toutes les lois économiques, la loi de la valeur est une loi tendancielle : elle ne décrit pas les phénomènes économiques tels qu’ils se déroulent réellement, mais comment ils se dérouleraient en l’absence de perturbations.

C’est la méconnaissance de ce double caractère des lois économiques qui conduit à l’incompréhension des théories que Marx développe dans “le Capital”. L’examen de la fameuse “loi de l’offre et de la demande” va éclairer ce point. Pour cela, reprenons la théorie de la marchandise.

## Valeur, monnaie et prix

L’échange des marchandises par troc généralisé présente très rapidement des limites. Si par exemple un menuisier veut échanger un tabouret contre une paire de chaussures, il lui faut trouver un cordonnier désireux d’acquérir un tabouret. Mais si celui-ci veut un chapeau, le menuisier devra d’abord trouver un chapelier qui a besoin d’un tabouret, etc. Dans le troc généralisé, il est donc extrêmement difficile d’obtenir la marchandise vraiment désirée.

Tout deviendra très simple si une marchandise est acceptée par tous comme étant la représentation de la valeur. Chaque producteur pourra alors l’acquérir en vendant sa marchandise ; il pourra ensuite acheter n’importe quelle autre marchandise en la cédant. Cette marchandise particulière, fonctionnant comme “équivalent général”, est la monnaie.

Très rapidement, les métaux, et particulièrement les métaux précieux, se sont imposés comme monnaie grâce à leurs propriétés : ils condensent beaucoup de valeur sous un petit volume, ce qui facilite leur transport ; ils sont relativement inaltérables : on peut donc les conserver comme réserve de valeur (épargne) ; il est possible de les fondre, de les segmenter en parties rigoureusement identiques ; il est possible de les marquer pour les différencier, etc. Dès lors, les valeurs des marchandises seront exprimées en monnaie : c’est leur prix. Autrement dit, le prix n’est pas la valeur, mais la forme monétaire de la valeur d’une marchandise.

Il s’ensuit que le prix d’une marchandise n’est pas déterminé par l’offre et la demande, mais par la quantité de travail socialement nécessaire pour la produire. Mais alors, que devient la loi de l’offre et de la demande dont on dit

qu’elle détermine les prix des marchandises ?

Cette loi existe en effet. Mais remarquons que, contrairement à la loi de la valeur, qui a été entièrement établie par déductions logiques, la loi de l’offre et de la demande est une loi purement empirique : elle résulte d’une simple observation des faits immédiats. Et quel est à présent son pouvoir explicatif ?

Cette loi ne détermine pas la valeur des marchandises mais les ÉCARTS autour de leur valeur. Quand l’offre d’une marchandise est supérieure à sa demande, le prix se fixe en dessous de la valeur. Quand la demande est supérieure à l’offre, le prix se fixe au-dessus de la valeur. Quand l’offre et la demande d’une marchandise sont égales, son prix se confond avec sa valeur. Les variations incessantes de l’offre et de la demande perturbent le fonctionnement de la loi de la valeur. Mais elles ne l’annulent pas : celle-ci s’impose en moyenne.

C’est dans le premier chapitre du “Capital” que Marx démontre la loi de la valeur. Elle forme le socle sur lequel il bâtira toute sa théorie du fonctionnement et de l’évolution du capitalisme. En même temps, il montrera aussi pourquoi cette loi s’y applique, mais de façon déformée du fait, non seulement des variations de l’offre et de la demande, mais également de la concurrence des capitaux. Il n’entre pas dans le cadre de cet article d’exposer ce point. La démonstration se trouve dans le livre 3 du “Capital” (tome 6 ; chapitre 9 ; p. 171-213 ; Éditions Sociales ; 1969).

(à suivre)

# Oté

## Kann, in plant lé bon pou fé tout zafèr ansanm !

Mon bann dalon, si mi anparl azot kann ankor in kou, pès fèr zot sar pa tro kontan avèk moin mé mi doi dir azot mi yèm bien partaz sak pou moin sé in bon nouvèl. Mi èmré bien bann sindika plantèr épi bann plantèr zot mèm é akoz pa bann rényoné i tonm dakor avèk moin dsi in n'afèr konmsa. In n'afèr mi pé apèl : nout lor vèr anou rényoné.

Moin lé fine ékri sa pars sa sé in souvnir mi gard dann mon kèr dopi étan pti. In zour Doktèr Raymond Vergès la vni mon kaz-anfin la kaz mon bann paran - pou rann anou vizite. Pa pars nou lété inportan dann nout vilaz mé pars i diré vyé doktèr-la l'avé in vré l'amityé par raport mon papa. Félix téi dévir pa son do avèk son bann kamarad épi son bann zami.

Donk mon papa lété rousté pars l'izine La Mare téi pèye ali par shikète, zamé in bon some an mèm tan. Donk li téi di : banna na ka ashté mon kann in sèl kou in poin sé tou pars konm téi fé té i pé pa marshé. Dosik in zour ! Lo ronm in n'ot zour ! L'alkol in pé apré ! Apré ankor la mélas épizapré d'ot shoz ankor. Dé zan pou pèye in rékolt i fé pa in n'afèr konmsa !

Doktèr Vergès l'avé bate karé in pé partou é d'après sak moin la tandi dir li té in vré savan é l'èrla, pou kalm mon papa li la di : Félix néna tro produi dann kann pou priv bann plantèr d'sa. Lo pov doktèr té i koné pa Zanpol Virapoullé lété ankor dann rin son papa mé li té i doi vni l'onm a tou fèr ni koné dopi in paké d'zané, lo bradèr z'intéré bann plantèr.

(samdi nou va oir la suite)

*Justin*